

PETR DU PAYS D'AURAY
40 rue du Danemark - CS 20335
56403 AURAY Cedex

DELIBERATION N°2022DC33

Comité syndical du 14 octobre 2022

Nombre de délégués en exercice : 10	Nombre de délégués présents : 7	Nombre de votants : 8
-------------------------------------	---------------------------------	-----------------------

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre à seize heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le sept octobre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, au centre culturel de Saint-Pierre Quiberon.

Délégués titulaires présents : Stéphanie DOYEN, Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Dominique RIGUIDEL, Dominique ROUSSELOT.

Déléguée titulaire absente ayant donné pouvoir : Aurélie RIO à Michel LE RAY.

Délégués titulaires absents excusés : Tibault GROLLEMUND, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU.

Personnes qualifiées présentes : Bernard GUILLOU, Conseiller aux décideurs locaux, Yves LE FLOCH, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

Personne qualifiée absente excusée : Baptiste ROLLAND, Sous-Préfet de Lorient.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

FINANCES – APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION INGENIERIE DEPOSEE AUPRES DE LA REGION BRETAGNE

Le Conseil régional de Bretagne est un partenaire privilégié du Pays d'Auray. Depuis longtemps, la Région a fait des structures porteuses de SCoT un relais local pour contribuer à la mise en œuvre des orientations régionales en matière d'aménagement du territoire notamment.

Historiquement avec le Contrat de partenariat Pays / Région / Europe, puis dorénavant avec le Pacte de cohérence territoriale, la Région souhaite s'appuyer sur les SCoT comme outil pivot pour bien articuler le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), qui fixe le cap régional, et sa déclinaison opérationnelle dans les politiques publiques portées par les EPCI.

Conscient des enjeux, le Pays d'Auray souhaite renforcer l'ingénierie du territoire pour approfondir avec l'ensemble des partenaires les thématiques stratégiques qui répondent à des enjeux partagés (capacité d'accueil, logement, mobilités, énergie, etc.). Dans ce cadre, le Pays projette le recrutement d'un contrat de projet de 3 ans pour collecter, analyser et exploiter de la donnée utile pour guider les décisions des élus et des acteurs locaux.

Pour pouvoir répondre à ces besoins, le Pays d'Auray sollicite un soutien financier à l'ingénierie auprès du Conseil régional dans le cadre du dispositif « Bien vivre en Bretagne 2022 », d'un montant de 50 000 €.

N° 2022DC33 – Feuillet 2

Conformément à la délibération n°2020DC20 du 7 août 2020, le Président sollicitera les subventions nécessaires auprès des organismes financeurs.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la feuille de route « Engagement pour la cohésion des territoires » adoptée par la Région Bretagne les 17 et 18 décembre 2020 ;

Vu le règlement d'intervention du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne 2022 » adopté en Commission permanente par la Région Bretagne le 28 février 2022 ;

Vu la délibération n°2020DC20 du Comité Syndical du Pays d'Auray en date du 7 août 2020 ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical DECIDE :


- d'approuver l'exercice des missions présentées ci-dessus, ainsi que le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant (€)	Financier	Montant (€)
Frais salariaux (1 ETP sur trois ans)	86 000 €	Autofinancement Pays d'Auray	75 400 €
Frais de structure	12 900 €	Région Bretagne « Bien vivre »	25 000 €
Acquisition de matériel	1 500 €		
Total	100 400 €	Total	100 400 €

- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette demande.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : **25 OCT. 2022**

La secrétaire de séance,


Stéphanie DOYEN

Le Président,


Philippe LE RAY

